

Buran

Fongicide et bactéricide biologique pour la suppression de l'oïdium (blanc) dans les pommiers, les pommiers, les poiriers et les cognassiers; la suppression de la tavelure dans les pommiers, les pommiers, et les poiriers; la suppression de la brûlure bactérienne et la répression de la brûlure des fleurs dans les pommiers, les pommiers, les poiriers, les cognassiers, les framboisiers, les mûriers et les baies d'amélanchiers; et la répression de l'oïdium (blanc) dans la vigne, les courges et les concombres (sous-groupe de cultures 9B)

COMMERCIAL

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF: Poudre d'ail..... 15%

N° D'HOMOLOGATION 30601... LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**DANGER POISON
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL**

Contenu net : 10 à 205 litres

**Fabriqué par :
AEF Global inc.
440, 3e avenue, suite 100
Lévis, QC, Canada G6W 5M6 (418) 838-4441
Ligne d'assistance sans frais : 1-866-622-3222
www.aefglobal.com**

MODE D'EMPLOI :

Buran est une formulation liquide contenant de la poudre d'ail comme principe actif. Buran est un fongicide et bactéricide biologique pour la suppression de l'oïdium (blanc) dans les pommiers, les pommetiers, les poiriers et les cognassiers; la suppression de la tavelure dans les pommiers, les pommetiers, et les poiriers; la suppression de la brûlure bactérienne et la répression de la brûlure des fleurs dans les pommiers, les pommetiers, les poiriers, les cognassiers, les framboisiers, les mûriers et les baies d'amélanchiers; et la répression de l'oïdium (blanc) dans la vigne, les courges et les concombres (sous-groupe de cultures 9B). La suppression de l'oïdium (blanc) dans les pommiers, les pommetiers, les poiriers et les cognassiers peut être atteinte sous une pression de maladie faible à modérée. Des applications répétées et une couverture complète du feuillage cible sont nécessaires pour maintenir une bonne protection de la maladie. Référez au tableau sur les "directives d'usage spécifiques à la culture" pour de plus amples informations.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 to 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté face au vent.

Pour l'application tôt le matin, le feuillage ne doit pas être mouillé par la rosée au point de ruissellement.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Le délai d'attente avant récolte (DAAR) est 0 (zéro) jour.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Application foliaire : Diluer **Buran** avec de l'eau propre. Ajouter la quantité recommandée de **Buran** à la quantité d'eau nécessaire dans la cuve de pulvérisation. Agiter au besoin afin de maintenir la suspension.

Buran peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. NE PAS effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec le service technique d'AEF Global au servtechserv@aefglobal.com pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

NE PAS mélanger ou appliquer Buran avec *Aureobasidium pullulans*, la Streptomycin ou la Kasugamycin et des micronutriments à base de sulfate. AEF Global recommande d'effectuer un test en pot avec tous mélanges de produits avant le mélange en cuve.

Directives d'usage spécifiques à la culture :

VIGNE		
Maladie	Niveau de protection	Directives
Oïdium (blanc) (<i>Erysiphe necator</i>)	Répression	Appliquer à un taux de 18 L/ha dans un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage cible. Les applications subséquentes peuvent être effectuées aux 7 à 14 jours si les conditions sont favorables au développement de la maladie.

VERGERS			
Culture	Maladie	Niveau de protection	Directives
Pommiers/ Pometiers	Tavelure du pommier (<i>Venturia inaequalis</i>)	Suppression	Appliquer à un taux de 1,4% dans un volume de pulvérisation minimal pour obtenir une couverture complète (ex : 7 L dans 500 L d'eau). La dose maximale de produit dans une seule application est 21 L/ha. L'ajout d'un tensioactif non ionique homologué tel que l'Agral 90 ou l'Ag-Surf à un

			<p>taux de 0,1% pourrait aider à améliorer la couverture.</p> <p>Ce produit n'a pas d'activité protectrice. Il devrait être utilisé comme traitement post-infection, appliqué après une pluie ou lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie. Le traitement doit être effectué avant 450 degrés heures (base 0°C) après le début de l'épisode de mouillage.</p>
	<p>Oïdium (blanc) (<i>Podosphaera leucotricha</i>)</p>	<p>Suppression</p>	<p>Une suppression de la maladie peut être atteinte lorsque la pression de la maladie est faible à modérée.</p> <p>Débuter les applications lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie. Les applications subséquentes peuvent être effectuées aux 7 à 10 jours si les conditions sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>Appliquer à un taux de 9 L dans 500 L à 800 L d'eau par hectare avec l'ajout d'un tensioactif non ionique homologué tel que Agral 90 ou Ag-Surf à un taux de 0,1% pour améliorer l'épandage.</p>

	<p>Brûlure bactérienne (<i>Erwinia amylovora</i>):</p> <p>Brûlure des fleurs</p>	<p>Suppression</p> <p>Répression</p>	<p>Appliquer avant les épisodes de mouillage lorsque les conditions sont propices à l'infection; réappliquer au besoin.</p> <p>Appliquer à un taux de 1,4 % dans un volume de pulvérisation minimal pour obtenir une couverture complète (ex. : 7 L dans 500 L d'eau). La dose maximale de produit en une seule application est de 14 L/ha.; l'ajout d'un tensioactif non ionique homologué tel que l'Agral 90 ou l'Ag-Surf à un taux de 0,1% pourrait aider à améliorer la couverture.</p>
Poiriers	Tavelure du poirier (<i>Venturia pirina</i>)	Suppression	<p>Appliquer à une concentration de 1,4% dans un volume de pulvérisation minimal pour obtenir une couverture complète (par ex. : 7 L dans 500 L d'eau). La dose maximale de produit dans une seule application est 21 L/ha. L'ajout d'un tensioactif non ionique homologué tel que l'Agral 90 ou l'Ag-Surf à un taux de 0,1% pourrait aider à améliorer la couverture.</p> <p>Ce produit n'a pas d'activité protectrice. Il devrait être utilisé comme traitement post-infection, appliqué après la pluie ou lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie. Le traitement doit être effectué avant 450 degrés heures (base 0°C) après le début de l'épisode de mouillage.</p>
Poiriers, Cognassier	Oïdium (blanc) (<i>Podosphaera leucotricha</i>)	Suppression	Une suppression de la maladie peut être atteinte lorsque la pression de la

			<p>maladie est faible à modérée.</p> <p>Débuter les applications lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie. Les applications subséquentes peuvent être effectuées aux 7 à 10 jours si les conditions sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>Appliquer à un taux de 9 L dans 500 L à 800 L d'eau par hectare avec l'ajout d'un tensioactif non ionique homologué tel que Agral 90 ou Ag-Surf à un taux de 0,1%.</p>
Poiriers, Cognassier	<p>Brûlure bactérienne (<i>Erwinia amylovora</i>):</p> <p>Brûlure des fleurs</p>	<p>Suppression</p> <p>Répression</p>	<p>Appliquer avant les épisodes de mouillage lorsque les conditions sont propices à l'infection; réappliquer au besoin.</p> <p>Appliquer à un taux de 1,4 % dans un volume de pulvérisation minimal pour obtenir une couverture complète (ex. : 7 L dans 500 L d'eau). La dose maximale de produit en une seule application est de 14 L/ha.; l'ajout d'un tensioactif non ionique homologué tel que l'Agral 90 ou l'Ag-Surf à un taux de 0,1% pourrait aider à améliorer la couverture.</p>

FRAMBOISIERS ET MÛRIERS ET BAIES D'AMÉLANCHIERS			
Culture	Maladie	Niveau de protection	Directives
Framboisiers, mûres, baies d'amélanchiers	Brûlure bactérienne (<i>Erwinia amylovora</i>):	Suppression	Appliquer avant les épisodes de mouillage lorsque les conditions sont propices à l'infection; réappliquer au besoin.
	Brûlure des fleurs	Répression	Appliquer à un taux de 1,4 % dans un volume de pulvérisation minimal pour obtenir une couverture complète (ex. : 7 L dans 500 L d'eau). La dose maximale de produit en une seule application est de 14 L/ha l'ajout d'un tensioactif non ionique homologué tel que l'Agral 90 ou l'Ag-Surf à un taux de 0,1% pourrait aider à améliorer la couverture.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 9B : COURGES/CONCOMBRE, INCLUANT LES CITROUILLES ET LES COURGES D'ÉTÉ ET D'HIVER		
Maladie	Niveau de protection	Directives
Oïdium (blanc) (<i>Sphaerotheca fuliginea</i> syn. <i>Podosphaera xanthii</i> , <i>Erysiphe cichoracearum</i>)	Répression	Appliquer à un taux de 1,8%. NE PAS dépasser 18 L / ha. Assurer une couverture complète du feuillage. Répéter les applications à des intervalles de 7 à 10 jours pour maintenir la réduction de la maladie. Les applications subséquentes peuvent être effectuées aux 7 à 10 jours si les conditions sont favorables au développement de la maladie.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Fatal en cas d'inhalation. NE PAS respirer les pulvérisations. NE PAS mettre en contact avec les yeux ou la peau. Peut provoquer une sensibilisation de la peau.

Respecter les exigences en matière d'équipement de protection individuelle pour le scénario approprié de mélangeur/chargeur et d'applicateur, comme décrit ci-dessous. Ces restrictions sont nécessaires pour minimiser l'exposition du travailleur.

Équipement d'application et contrôles techniques	Équipement de protection individuelle	
	Mélangeur, chargeur, nettoyage et réparation	Applicateur
Pulvérisateur pneumatique – Cabine ouverte (sauf le pulvérisateur pneumatique portatif) et Pulvérisateurs en hauteur – Cabine ouverte	Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), et un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.	Une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, un casque de protection ² , une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), et un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.
Pulvérisateur pneumatique – Cabine fermée ¹	Mentionné ci-dessus	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures
Rampe d'aspersion en cabine ouverte	Mentionné ci-dessus	Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants

		<p>résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), et un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.</p>
<p>Rampe d'aspersion en cabine fermée¹</p>	<p>Mentionné ci-dessus</p>	<p>Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures</p>
<p>Équipement portatif (y compris un équipement à main à haute pression mais à l'exclusion d'un pulvérisateur pneumatique portatif)</p> <p>Pour les pulvérisateurs en hauteur, voir ci-dessous</p>	<p>Mentionné ci-dessus</p>	<p>Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), et un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.</p>

<p>Équipement portatif – Au-dessus de la tête et de la taille (y compris un équipement à main à haute pression mais à l'exclusion d'un pulvérisateur pneumatique portatif)</p>	<p>Mentionné ci-dessus</p>	<p>Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, un casque de protection² résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), et un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.</p>
<p>Pulvérisateur pneumatique/ brumisateur portatif</p>	<p>Mentionné ci-dessus</p>	<p>Une combinaison résistant aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), et un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par</p>

		le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

¹ Une cabine fermée fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un filtrage de poussière/brouillard et/ou un système de purification de vapeur/gaz). La cabine fermée doit avoir une barrière résistant aux produits chimiques qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont requis à l'intérieur de la cabine fermée.

² Les casques de protection résistant aux produits chimiques sont notamment les chapeaux de type So'Wester résistant aux produits chimiques, les chapeaux de pluie ou les chapeaux imperméables à larges bords résistant aux produits chimiques, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque résistant aux produits chimiques.

NE PAS manger, boire ou fumer/vapoter pendant l'utilisation de ce produit. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme/du tabac, de fumer/vapoter, d'utiliser les toilettes ou de manipuler des appareils mobiles. Les cabines des véhicules DOIVENT être décontaminés régulièrement.

Si le produit entre en contact avec les vêtements/l'ÉPI, retirer tous les vêtements/l'ÉPI contaminés, laver l'extérieur des gants à l'eau et au savon avant de les retirer, se laver la peau contaminée à l'eau et au savon, puis enfiler des vêtements propres. Laver régulièrement les vêtements/l'ÉPI contaminés séparément des autres vêtements. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. NE PAS les réutiliser.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Les personnes qui sont sensibles ou allergiques à l'ail devraient éviter de manipuler le produit. Les personnes qui sont sensibles ou allergiques à l'ail devraient éviter les zones traitées jusqu'à ce que le produit sèche ou après une forte pluie.

NE PAS ré-entrer ou permettre l'entrée dans les zones traitées avant que le produit n'ait séché.

La manipulation et le chargement de **Buran**, ainsi que les activités de nettoyage et de maintenance doivent être effectués dans un endroit bien ventilé.

Garder les personnes non protégées hors des zones traitées pendant la durée de la période de traitement.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la lumière directe du soleil et à des températures entre 4 °C et 20 °C. Une température d'entreposage plus froide est préférable. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale or territoriale.
3. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale or territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial

ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.